

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1966 B 00130
Numéro SIREN : 582 145 470
Nom ou dénomination : APLIX

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 22983

Calpis (copie)

31/10/2022

APLIX SA
 ZA Les Relandières - RN 23
 44850 LE CELLIER
 Tél : 02 28 22 00 00
 Fax : 02 28 22 00 01

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : Aplix SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12
 Adresse de l'entreprise : ZA LES RELANDIERES RD 723 44850 LE CELLIER Durée de l'exercice précédent 12
 si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2021		Exercice N-1		
				Net		Net		
				3		4		
				2				
				1				
				2				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
		Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 464 753	AG	2 943 742	521 010	405 326
		Fonds commercial (1)	AE		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 904 929	AK	1 814 226	2 090 703	215 129
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN	219 129	AO	188 156	30 973	38 224
		Constructions	AP	31 042 879	AQ	9 230 276	21 812 603	21 372 965
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	60 711 946	AS	53 811 823	6 900 123	7 557 653
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 015 112	AU	1 380 297	634 815	617 383
		Immobilisations en cours	AV	6 700 760	AW		6 700 760	8 683 585
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	210 579	AY		210 579	227 426
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	22 215 984	CV		22 215 984	22 215 984
		Créances rattachées à des participations	DB		DC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
	Autres immobilisations financières	BH	57 653	BI		57 653	29 193	
	TOTAL (II)	BJ	130 543 724	BK	69 368 519	61 175 205	61 362 867	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (3)	Matières premières, approvisionnements	BL	7 987 478	BM	142 271	7 845 206	6 048 940
		En cours de production de biens	EN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	10 254 554	BS	320 637	9 933 917	7 741 081
		Marchandises	BT	428 270	BU		428 270	79 633
	DIVERSES CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 759	BW		1 759	8 454
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	9 153 135	BY	16 916	9 136 219	8 697 426
		Autres créances (3)	BZ	5 416 110	CA		5 416 110	6 035 591
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	9 908 081	CG		9 908 081	8 323 390	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	364 116	CI		364 116	413 304	
	TOTAL (III)	CJ	43 513 503	CK	479 824	43 033 679	37 347 817	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	276 797			276 797	170 872	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	174 334 024	1A	69 848 343	104 485 681	98 881 555	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
	Clause de réserve de propriété :			Stocks :		Créances :		

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : **Aplix SA**Néant

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 2 162 688)	DA	2 162 688	2 162 688	2 162 688
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 765 267	3 765 267	3 765 267
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	216 269	216 269	216 269
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	4 602 533	4 602 533	4 602 533
	Report à nouveau	DH	15 482 775	18 633 634	18 633 634
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 875 870	3 849 145	3 849 145
	Subventions d'investissement	DJ	632 449		
	Provisions réglementées	DK	7 422 620	6 923 491	6 923 491
	TOTAL (I)	DL	37 160 472	40 153 027	40 153 027
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	416 025	331 161	331 161
	Provisions pour charges	DQ	1 300 071	1 462 292	1 462 292
	TOTAL (III)	DR	1 716 096	1 793 453	1 793 453
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	45 400 170	37 351 171	37 351 171
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 072 454	5 799 164	5 799 164
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 493 358	7 103 050	7 103 050
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 602 571	4 838 169	4 838 169
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	377 865	691 077	691 077
	Autres dettes	EA	254 630	971 915	971 915
Compte régular	EB				
	EC	65 201 048	56 754 547	56 754 547	
	ED	408 064	180 529	180 529	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	104 485 681	98 881 555	98 881 555	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 204 949	25 381 712	25 381 712	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 351	9 048	9 048	

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : Aplix SA		Exercice N				Exercice N-1	
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total	
		FA	FB	FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises						
	Production vendue	biens	67 457 615	FE	FF	67 457 615	67 952 354
		services	5 018 469	FH	FI	5 018 469	4 438 858
	Chiffres d'affaires nets	FJ	72 476 085	FK	FL	72 476 085	72 391 213
	Production stockée			FM	2 219 560	(1 963 575)	
	Production immobilisée			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	144 151	142 629	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			FP	1 215 262	1 520 417	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 419 071	1 236 687	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	77 474 129	73 327 371
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises (y compris droits de douane)			FS	83 688	82 996	
	Variation de stock (marchandises)			FT			
	Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			FU	41 828 833	34 457 690	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			FV	(2 095 083)	741 409	
	Autres achats et charges externes (3)			FW	13 742 555	13 548 103	
	Impôts, taxes et versements assimilés			FX	930 371	1 432 504	
	Salaires et traitements			FY	15 753 262	15 281 038	
	Charges sociales (10)			FZ	5 710 092	5 727 320	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	3 779 913	3 325 275	
			- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	187 447	184 850	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	156 937	221 553	
	Autres charges (12)			GE	485 867	619 139	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	80 563 882	75 621 878	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(3 089 753)	(2 294 507)	
EXPLOITATION EN COURS	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	6 843 462	6 996 612		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	217 695	233 342		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	127 304	273 040		
	Différences positives de change		GN	227 392	82 865		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO				
Total des produits financiers (V)				GP	7 415 854	7 585 859	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions		GQ	259 120	127 304		
	Intérêts et charges assimilés (6)		GR	528 203	601 078		
	Différences négatives de change		GS	81 811	473 674		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT				
Total des charges financières (VI)				GU	869 134	1 202 056	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	6 546 720	6 383 803	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	3 456 967	4 089 296	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : Aplix SA

Néant

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	404		149
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	376 968		969
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	247 941		40 567
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	625 314		41 685
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	194 578		65 336
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	513 830		361 409
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	545 679		225 981
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 254 088		652 726
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(628 775)		(611 042)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	127 589		149 694
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	(175 266)		(520 584)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	85 515 296		80 954 914
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	82 639 426		77 105 769
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 875 870		3 849 145
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	BO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	FY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	31 191	
		- Crédit-bail immobilier	EQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	7 057 369		7 225 307
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	8 676		24 211
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	EX	13 000		23 700
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	828 841		1 223 864
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	1 254 419		1 119 617	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	366 411		348 097	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
	dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le compléter en annexe)			Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Litiges fournisseurs, clients et autres		94 748			
Amortissements exceptionnels et dérogatoires				28 292	
Provision pour hausse de prix		527 421			
Subvention d'investissement virée au résultat				5 078	
Autres		39 976			
TOTAL GENERAL		662 145		33 371	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL					

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Désignation de l'entreprise : Aplix SA

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	ED	5 240 107	KE	1 865 542	
CORPORELLES	Terrains			KG	219 129	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9 19 632 060	KJ	20 255 089	KK	KL 5 877	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2 3 017 259	KP	9 473 849	KQ	KR 806 875	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3 2 948 175	KS	59 012 953	KT	KU 301 601	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV		KW	KX
		Matériel de transport			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 886 696	LC	LD 52 399
	Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LI	8 683 585	LI	LJ 926 491	
	Avances et acomptes			LK	227 426	LL	LM 421 690	
	TOTAL III			LN	99 758 726	LO	LP 2 514 934	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations			8U	22 215 984	8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	29 193	1U	1V 42 500		
TOTAL IV			LQ	22 245 177	LR	LS 42 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	127 244 009	ØH	ØJ 4 422 976		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		1		2		3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	(264 032)	LV	LW 7 369 682	LX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY 219 129	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ (102 953)	MA	179 166	MB	20 184 753	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF
	Inst. gales, agencés et sm. des constructions		IS (605 602)	MG	28 199	MH	10 858 127	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT (1 794 562)	MJ	397 169	MK	60 711 946	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	MO
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW (142 167)	MS	66 150	MT	2 015 112
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY 2 909 317	MZ		NA	6 700 760	NB
Avances et acomptes		NC	ND	438 537	NE	210 579	NF	
TOTAL III		IY 264 032	NG	1 109 221	NH	100 900 406	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7	ØW	
	Autres participations		IØ	ØX		ØY 22 215 984	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1	2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	14 040	2F	2G 57 653	
	TOTAL IV		I3	NJ	14 040	NK	22 273 637	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	1 123 261	ØL	130 543 724	ØM	

**5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2022
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **Aplix SA**

Néant

Exercice N clos le : **31/12/2021**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOY-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : Aplix SA

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		FE	4 619 652	PF	138 316	PG		PH	4 757 968
TOTAL I		RE	4 619 652	RM	138 316	RN		RO	4 757 968
Terrains		FI	180 905	PJ	7 251	PK		PL	188 156
Constructions	Sur sol propre	PM	2 817 456	FN	534 496	PO	179 166	PQ	3 172 786
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		FU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	5 538 516	PW	543 606	PX	24 633	PY	6 057 490
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	51 455 299	QA	2 380 934	QB	24 411	QC	53 811 823
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 269 314	QM	175 309	QN	64 326	QO	1 380 297
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	61 261 490	QV	3 641 597	QW	292 536	QX	64 610 551
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		RN	65 881 143	RP	3 779 913	RQ	292 536	RR	69 368 519

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R5	R6 (28 292)
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8 (28 292)
Frais (repartition de titres de participation)	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	28 292	NT	NV (28 292)
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY	28 292	Total général non venant (NW - NY)	NZ (28 292)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : **Aplix SA**

Néant

Nature des provisions	Montant en début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	132 126	TG	545 679	TH	18 258	TI	659 547
	Amortissements dérogatoires	3K	6 791 365	TM		TN	28 292	TO	6 763 073
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z	6 923 491	TS	545 679	TT	46 550	TU	7 422 620	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	170 872	4U	276 797	4V	170 872	4W	276 797
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 093 880	4Y	18 395	4Z	65 043	5A	1 047 231
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	528 701	5W	120 865	5X	257 498	5Y	392 068	
TOTAL II	5Z	1 793 453	TV	416 056	TW	493 413	TX	1 716 096	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	6I		6J		6K		6L
		- titres de participation	6M		6N		6P		6Q
	- autres immobilisations financières (1)	6R		6S		6T		6U	
	Sur stocks et en cours	6N	486 006	6P	187 447	6R	210 545	6S	462 908
	Sur comptes clients	6T	22 734	6U		6V	5 818	6W	16 916
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	508 740	TY	187 447	TZ	216 363	UA	479 824
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	9 225 684	UB	1 149 183	UC	756 326	UD	9 618 541
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	344 384	UF	386 420			
	- financières		UG	259 120	UH	127 304			
	- exceptionnelles		UI	545 679	UJ	242 601			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2022-NOT-SD

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : **Aplix SA**

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an en plus 2	A plus d'un an 3	
DES L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	UR	
	Autres immobilisations financières		UT	57 633	UV	57 633	
DES L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	18 808		18 808	
	Autres créances clients		UX	9 134 327		9 134 327	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* <input type="checkbox"/> UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 008		1 008	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	402 603		402 603
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	126 764		126 764
		Divers		VP	4 176		4 176
	Groupe et associés (2)		VC	4 646 994		4 646 994	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	236 325		236 325	
	Charges constatées d'avance		VS	364 116		364 116	
	TOTAUX			VT	14 992 774	VU	14 935 120
						VV	57 633
	BIENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an en plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes surpris des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 351		2 351		
	à plus d'1 an à l'origine	VE	45 397 820		10 401 720	27 619 319	7 376 781
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 493 358		8 493 358		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 937 676		1 937 676		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 479 017		2 479 017		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 500		1 500	
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 379		1 379	
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	182 999		182 999	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	377 865		377 865		
Groupe et associés (2)		VI	6 072 454		6 072 454		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	254 630		254 630		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZJ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	65 201 048	VZ	30 204 949	27 619 319
						7 376 781	
BIENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	14 230 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 152 656			

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : Aplix SA		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N, clos le : 31/12/2021
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE
		WA 2 875 870
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés	WB
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter figure et de valeur)	WD
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF 16 780
	Exécution des loyers à intégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'opinion	RA
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B cadre III)	WI 1 788 372
	Amendes et pénalités	WJ 41 732
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI	XE 20 342
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)	XW 1 830 104
		XY
		YI (175 266)
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	YJ
		YK
Régime d'imposition particuliers et impositions additionnelles	Moins-values nettes à long terme	YB
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	YD
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à FIS)		YI
Réintégrations diverses à déduire sur feuille séparée DONT	YK	YQ 700 945
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		YJ
TOTAL I		YR 5 251 994
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.		YS
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		YU 2 021 803
Régime d'imposition particuliers et impositions additionnelles	Plus-values nettes à long terme	YV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	YH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée	YI
	Régime des sociétés mères et des filiales	YJ
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	YK 6 523 289
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*		YL
Majoration d'amortissement		YM
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à FIS)		YN
Déductions diverses à déduire sur feuille séparée (2058-A Box 2)	Dont déduction exceptionnelle	YQ
	Dont déduction exceptionnelle	YR
	Dont déduction exceptionnelle	YS
	Dont déduction exceptionnelle	YT
	Dont déduction exceptionnelle	YU
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		YV
TOTAL II		YX 9 002 417
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	YI moins YJ	YI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à FIS)	YI moins YJ	YI
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à FIS)	YI moins YJ	YI
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne KN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	YI 3 750 423

© Invoice - Formulaire TDFC - num réglementaire pour les débits papier

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise : **Aplix SA**

Néant

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Donc déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1er bis al. 2 du CGI	ZV	1 010 975	ZW	1 097 155
Provisions pour risques et charges				
Provision de change	8X	276 797	8Y	170 872
Indemnités et charges liées aux retraites	8Z	16 249	9A	58 473
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)	9B	293 045	9C	229 345
Provisions pour dépréciation				
Provision sur stocks	9D	386 065	9E	396 581
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)	9H	386 065	9J	396 581
Charges à payer				
C3S	9K	85 562	9L	85 426
Autres	9M	12 724	9N	213 297
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)	9S	98 286	9T	298 723
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 788 372	YO	2 021 803
à reporter au tableau 2058-A :		Hgne WI		Hgne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : **Aplix SA**

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	18 633 634	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
							- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 849 145		Dividendes	ZE	7 000 004		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	ØF	22 482 779		Report à nouveau	ZO	15 482 775		
			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZH	22 482 779		
			TOTAL II						

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens en crédit bail)	J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS			
DÉTAILS DES POSTES ACTIFS ACQUIS ET CHARGES EXTÉRIURES	- Sous-traitance					YT	2 424 401		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens en location pour une durée > 6 mois)	JB			XQ	403 711		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	894 146		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 320 812		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	EB			ST			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	347 360		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	2 021 794		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	6 583 046		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2020)					ØB	15 603 298		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octi du CGI						RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre de groupe.	JA	(3 750 423)	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	478 787	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(4 251 798)	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquez 1 si société mère 2 si société filiale	JH	PIL	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	40394633800031			

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les départs papier

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

APLIX

Société anonyme

ZA Les Relandières
44850 Le Cellier

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Groupe Y - Nantes Atlantique

3 chemin du Pressoir Chênaie

44100 Nantes

S.A.S au capital de 424 350 €

352 657 993 RCS Nantes

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

APLIX

Société anonyme

ZA Les Relandières

44850 Le Cellier

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société APLIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APLIX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 22 215 984 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « I Règles et méthodes comptables – 1.1 Actifs Immobilisés » de l'annexe au paragraphe « C : Immobilisations financières ».

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche mise en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer cette valeur d'utilité et l'information qui est donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes et Saint-Herblain, le 13 mai 2022

Les commissaires aux comptes

Groupe Y – Nantes Atlantique

The signature of Jean-François MAREC is written in blue ink. It features a stylized 'J' and 'F' that are interconnected, with a checkmark-like shape integrated into the 'J'.

Jean-François MAREC

Deloitte & Associés

The signature of Jérôme QUERO is written in blue ink. It is a cursive signature with a prominent 'Q' and 'U' that are clearly visible.

Jérôme QUERO

BILAN ACTIF

	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Montant Brut	Amort/Prov	Montant net	Montant net
Concessions, brevets et droits simil. Fonds commercial	3 464 753	2 943 742	521 010	405 326
Autres immobilisations incorporelles	3 904 929	1 814 226	2 090 703	215 129
Immobilisations incorporelles	7 369 682	4 757 968	2 611 714	620 455
Terrains et Constructions	31 262 008	9 418 432	21 843 576	21 411 189
Installations techniques	60 711 946	53 811 823	6 900 123	7 557 653
Autres immo. corporelles	8 926 452	1 380 297	7 546 155	9 528 393
Immobilisations corporelles	100 900 406	64 610 551	36 289 854	38 497 235
Titres de participation	22 215 984		22 215 984	22 215 984
Créances rattachées à des participat.				
Autres immo. financières	57 653		57 653	29 193
Immobilisations financières	22 273 637		22 273 637	22 245 177
ACTIF IMMOBILISE	130 543 724	69 368 519	61 175 205	61 362 867
Matières premières	7 987 478	142 271	7 845 206	6 048 940
Produits intermédiaires et finis	10 682 825	320 637	10 362 188	7 820 714
Stocks	18 670 302	462 908	18 207 394	13 869 654
Clients et comptes rattachés	9 153 135	16 916	9 136 219	8 697 426
Autres créances	5 417 869		5 417 869	6 044 045
Créances	14 571 005	16 916	14 554 089	14 741 470
Trésorerie	9 908 081		9 908 081	8 323 390
ACTIF CIRCULANT	43 149 387	479 824	42 669 563	36 934 514
Charges constatées d'avance	364 116		364 116	413 304
Autres comptes de régularisation	276 797		276 797	170 872
Comptes de REGUL.	640 913		640 913	584 175
TOTAL ACTIF	174 334 024	69 848 343	104 485 681	98 881 555

BILAN PASSIF

	31-déc.-21	31-déc.-20
Capital	2 162 688	2 162 688
Réserve légale	216 269	216 269
Autres réserves	4 602 533	4 602 533
Primes d'émission	3 765 267	3 765 267
Report à nouveau	15 482 775	18 633 634
Résultat de l'exercice	2 875 870	3 849 145
Subvention d'investissement	632 449	
Provisions réglementées	7 422 620	6 923 491
CAPITAUX PROPRES	37 160 472	40 153 027
Provision pour risques & charges	1 716 096	1 793 453
PROVISIONS	1 716 096	1 793 453
Dettes financières	51 472 624	43 150 335
Fournisseurs	8 871 223	7 794 127
Autres dettes	4 857 201	5 810 085
DETTES	65 201 048	56 754 547
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif	408 064	180 529
Comptes de REGUL.	408 064	180 529
TOTAL PASSIF	104 485 681	98 881 555

COMPTE DE RESULTAT 1

	31-déc.-21	31-déc.-20
Chiffre d'affaires	72 476 085	72 391 213
Production stockée	2 219 560	-1 963 575
Autres produits d'exploitation	2 778 484	2 796 376
PRODUITS D'EXPLOITATION	77 474 129	73 224 014
Achats de mat. premières et autres approv.	41 912 521	34 695 298
Variation stocks mat.prem. & autres approv.	-2 095 083	741 409
Autres charges externes	13 742 555	13 548 103
Impôts et taxes	930 371	1 432 504
Frais de personnel	21 463 354	21 008 358
Dotations aux amort. et prov. d'exploit.	4 124 296	3 731 678
Autres charges d'exploitation	485 867	361 171
CHARGES D'EXPLOITATION	80 563 882	75 518 521
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 089 753	-2 294 507
Produits de participations	6 843 462	6 996 612
Intérêts et charges assimilés		
Gains de change	227 392	82 865
Reprises sur prov. et amort. financiers	127 304	273 040
Autres produits financiers	217 695	233 342
PRODUITS FINANCIERS	7 415 854	7 585 859
Dotations aux prov. & amort. financiers	259 120	127 304
Intérêts et charges assimilés	528 203	601 078
Pertes de change	81 811	473 674
Autres charges financières		
CHARGES FINANCIERES	869 134	1 202 056
RESULTAT FINANCIER	6 546 720	6 383 803
RESULTAT COURANT	3 456 967	4 089 296

COMPTE DE RESULTAT II

	31-déc.-21	31-déc.-20
RESULTAT COURANT	3 456 967	4 089 296
Produits exceptionnels s/opérat. de gestion / Autres produits	404	149
Produits exceptionnels s/opérat. de capital	376 968	969
Reprises de provisions exceptionnelles	247 941	40 567
PRODUITS EXCEPTIONNELS	625 314	41 685
Charges exceptionnelles sur op. de gestion / Autres charges	194 578	65 336
Charges exceptionnelles s/opérations de capital	513 830	361 409
Dotations aux provisions exceptionnelles	545 679	225 981
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 254 088	652 726
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-628 775	-611 042
Participation des salariés	127 589	149 694
Impôts sur les bénéfices	-175 266	-520 584
Impôts différés sociaux		
RESULTAT	2 875 870	3 849 145

APLIX SA

siège social : ZA Les Relandières RD723 44850 LE CELLIER
société anonyme au capital de 2 162 688 euros
RCS Nantes B 582 145 470

APLIX SA

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31-12-2021

Annexe des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total du bilan est de 104 485 681 Euros, et le résultat de l'exercice est un profit de 2 875 870 Euros. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mars 2022.

Les faits caractéristiques de l'exercice sont :

- 1) La société a été, cette année encore, fortement impactée par les effets de la pandémie Covid 19 et n'a pas pu retrouver son niveau d'activité d'avant crise.

Le chiffre d'affaires (72,5 M€) s'est maintenu sensiblement au même niveau qu'en 2020, les marchés de l'aéronautique et de l'automobile restant très inférieurs aux attentes.

Le Résultat Net a enregistré un recul de 25% pour s'établir à 2,9M€. Les hausses considérables de coût des matières premières, les difficultés d'approvisionnement et la désorganisation complète de la chaîne logistique ont en effet grevé fortement la rentabilité de la société.

La société a limité au maximum ses coûts de fonctionnement et ses investissements et a eu recours au dispositif d'activité partielle.

Dans ce cadre également, la société a sollicité et obtenu un prêt PGE de 10,8M€ en décembre 2021.

- 2) La visite du Président de la République, accompagné de plusieurs ministres et élus locaux, a été un temps fort de l'année générateur d'une grande fierté pour tous les salariés d'Aplix.
- 3) Dans la continuité de son engagement RSE, la société a obtenu le label engagé RSE AFAQ 26000 au niveau exemplaire et la certification ISO 14001.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

*Continuité de l'exploitation

*Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

*Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC no 2014-03 relatif au PCG, modifié par le règlement ANC no 2015-06 ainsi que par le règlement ANC no 2016-07).

1.1 Actifs immobilisés

A : Immobilisations incorporelles :

Les logiciels acquis depuis le 1^{er} Janvier 2017 donnent lieu à un amortissement économique sur la durée d'utilité de 3 ans.

Les brevets acquis à l'extérieur, sont activés et amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient, ou sur la durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

B : Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition

La société peut pratiquer fiscalement un mode d'amortissement dégressif chaque fois que cela est admis.

Dans ce cas, l'amortissement économique des immobilisations suit le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, et la quote-part excédant l'amortissement linéaire est assimilée à un amortissement dérogatoire constaté en provision réglementée.

Depuis le 1^{er} Janvier 2005, application des dispositions des règlements sur les actifs relatifs respectivement à leur amortissement (CRC, règl 02-10) et à leur définition, évaluation et comptabilisation (CRC, règl 04-16).

Principales règles d'identification des composants et durées d'amortissements applicables à compter du 01/01/2005 au sein de l'entreprise

Décomposition d'un bâtiment :

- Structure	35 à 50 ans
- Aménagements	10 à 25 ans
- Distribution des fluides et réseau électrique	25 ans
- Sprinklers	20 ans
- Equipements divers	8 à 20 ans

Décomposition d'un matériel industriel

- Ligne principale	8 ans
- Outillages de Ligne	3 à 5 ans

Dans le cadre des immobilisations par composants, lorsque la durée réelle d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage de référence en fiscalité, une dotation complémentaire à l'amortissement dérogatoire est constatée dans un compte distinct des provisions réglementées.

En 2009 et en application des articles 239 sexies et 239 sexies C du code général des impôts relatifs aux opérations de crédit-bail, la plus-value fiscale d'acquisition du bâtiment a fait l'objet d'un amortissement dérogatoire. Depuis 2020, la valeur inscrite au bilan en provision réglementée est de 6 474 887 Euros (dont 5 882 K€ lié au bâtiment du Cellier et 593 K€ lié au bâtiment de Pontchâteau).

C : Immobilisations financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par la valeur d'apport ou le prix d'achat.

Une provision sur titres de participation est constituée si la situation nette de la filiale s'avère inférieure à la valeur d'utilité de la participation, sauf perspective de redressement immédiat.

Une revue comparant la situation nette de chaque filiale avec la valeur des titres dans les comptes de la société a été réalisée. Dans le cas d'une situation nette inférieure à la valeur des titres, un test de dépréciation a été mené en prenant en compte une estimation des flux futurs de trésorerie sur une durée de 5 ans.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, cette revue n'a mis en évidence aucune perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

1.2 Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées au prix d'achat moyen pondéré, hors frais de stockage.

Les produits finis et en-cours de production sont évalués au coût de production, les charges fixes étant prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Ces stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision si leur valeur marchande à la fin de l'exercice était inférieure à leur prix de revient ou s'il a été constaté sur ces articles une faible rotation sur l'année.

1.3 Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition. Les provisions éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

1.5 Charges constatées d'avance

Elles correspondent généralement aux loyers de crédit-bail ou location payables à échéance dont la charge est déjà en compte.

1.6 Dettes

Elles figurent au bilan à leur valeur nominale.

1.7 Opérations en devises

La société procède à l'évaluation des dettes et créances en devises (hors zone Euro) existant à la clôture de l'exercice sur la base du cours au 31 décembre. Il peut résulter de cette évaluation une perte de change latente qui donne alors lieu à une provision pour risque.

Sur l'exercice 2021, la société n'a pas procédé à des achats à terme.

1.8 Indemnités de départ à la retraite

La société constitue une provision pour départ à la retraite, calculée nominativement en fonction de l'ancienneté acquise par chaque collaborateur à la date de clôture de l'exercice, conformément aux règles édictées par la convention collective. L'engagement est calculé charges sociales incluses. Cette provision fait l'objet d'un calcul actuariel.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation 1.33%

La sensibilité de l'engagement à une variation de taux de plus 0.5% est de moins 72K€

II. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Variations de l'actif immobilisé

1/1 : Variation des immobilisations

	Brut au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions Sorties	Virement de poste à poste	Brut au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	5 240 107	17 103		264 032	5 521 242
Immobilisations en cours	1 473 345	639 127		-264 032	1 848 440
S/total	6 713 452	656 230	0	0	7 369 682
Immobilisations corporelles					
Terrains	219 129	0			219 129
Agencements + Constructions	29 728 937	812 752	207 365	708 555	31 042 879
Matériel et Outillage	59 012 953	301 601	397 169	1 794 562	60 711 946
Autres	1 886 696	52 399	66 150	142 167	2 015 112
Immobilisations en cours	7 210 240	2 135 804		-2 645 284	6 700 760
Avances et acomptes	227 426	421 690	438 537	0	210 579
S/total	98 285 381	3 724 246	1 109 221	0	100 900 406
Immobilisations financières					
Participations	22 215 984				22 215 984
Autres	29 193	42 500	14 040		57 653
S/total	22 245 177	42 500	14 040	0	22 273 637
Total	127 244 009	4 422 976	1 123 261	0	130 543 724

Immobilisations incorporelles

Ce poste contient des brevets et des logiciels.

Le montant des immobilisations en cours correspond principalement aux investissements de logiciels dans le cadre des projets de migration de l'ERP et des nouveaux outils de la Supply Chain.

Immobilisations corporelles

Pour mémoire, l'usine du Cellier a été financée en 1998 à hauteur de 12 millions d'Euros par un crédit-bail immobilier et a fait l'objet d'une acquisition par acte notarié le cinq novembre 2009, le prix de rachat figure dans l'actif du bilan pour 0.15€.

Les investissements corporels se sont élevés pour l'exercice à 3.303 K€, dont principalement 1,1 M€ de nouveaux équipements industriels (nouveaux crochets plastiques, découpe de pièces pour le marché automobile), 0,7 M€ de finalisation de l'extension du bâtiment du Cellier et 0,7 M€ d'investissement pour réduire nos consommations énergétiques à Pontchâteau.

L'ensemble des informations financières concernant les crédits-bails et locations financières est résumé dans la note 1/4.

Immobilisations financières

Les participations sont inchangées sur l'exercice 2021.

L'ensemble des informations concernant les créances rattachées à des participations est détaillé dans la note 1/3.

1/2 : Variation des amortissements

Au 31 décembre 2021, la dotation aux amortissements économiques pratiquée s'est élevée à 3 779 913 Euros.

Le mouvement lié à l'amortissement dérogatoire se traduit par une reprise nette de 28.292 Euros constituée en application des règles du CRC 2002-10 principalement sur le Bâtiment du Cellier.

La ventilation de la charge est la suivante :

En K€	Cumul au 31/12/2020				Dotations nettes de l'exercice				Cessions de l'exercice				Cumul au 31/12/2021			
	Linéaire			Dérogatoire	Linéaire			Dérogatoire	Linéaire			Dérogat	Linéaire			Dérogatoire
	a	b	c		a	b	c		a	b	c		a	b	c	
Immo. incorporelles	-620	0	0	0	138								4 758	0	0	0
S/total	4 620	0	0	0	138	0	0	0	0	0	0	0	4 758	0	0	0
Immo. corporelles																
Agencés+Construct.	8 537	316	0	6 475	1085	-28			204				9 418	288	0	6 475
Matériel et Outillage	51 455	0	0	0	2 381				24				53 812	0	0	0
Autres	1 269	0	0	0	175				64				1 380	0	0	0
S/total	61 261	316	0	6 475	3 642	-28	0	0	293	0	0	0	64 611	288	0	6 475
Total	65 881	316	0	6 475	3 780	-28	0	0	293	0	0	0	69 369	288	0	6 475

Amortissement dérogatoire :

a = immobilisations par composants

durée d'amortissement comptable > durée d'usage fiscale

b = utilisation du mode dégressif fiscal (CGI art.39 A)

c = amortissement fiscal exceptionnel

Au 31 décembre 2021, le montant cumulé de l'amortissement exceptionnel, lié à la levée d'option du crédit-bail immobilier du Cellier en 2009 s'élève à 5 882 431 €.

Au 31 décembre 2021, le montant cumulé de l'amortissement exceptionnel, lié à la levée d'option du crédit-bail immobilier de Pontchâteau en 2010 s'élève à 592 456 €.

Note 1/3 : Informations sur les filiales

Suite à l'étude des différentes situations nettes des filiales :

- La société bénéficie d'un prêt de sa filiale allemande de 200 K€, d'un prêt de sa filiale américaine de 4.000 K€, ainsi que d'un prêt de sa filiale italienne de 140 K€. Ces trois prêts sont porteurs d'intérêts aux conditions de la convention de trésorerie Groupe,
- Simultanément au transfert à APLIX SA des titres d'APLIX Shanghai détenus par APLIX Hong-Kong, un prêt de 2.906K\$ et un emprunt de 1.961K\$ (APLIX Inc) détenus par APLIX Hong-Kong ont été transférés à APLIX SA en 2014, tous deux porteurs d'intérêts. Au 31/12/2021, le solde du prêt à APLIX Shanghai est de 2.319 K€ (2626K\$) et le solde de l'emprunt avec APLIX Inc est de 1.732 K€ (1961K\$).

(En Euros)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres
Aplix Inc	98,97%	7 039 491
Aplaus	99+%	895 541
Aplix GmbH	100%	348 005
Aplix Hong-Kong	100%	372 367
Aplix UK	100%	332 517
Parafix	51%	11 247 893
Aplix Shanghai	100%	1 980 169
Total		22 215 984

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.

Note 1/4 : Immobilisations financées par crédit-bail ou location financière

(En Euros)	Valeur d'origine au 01/01/2021	Nouveaux contrats	Fin de contrats	Valeur d'origine au 31/12/2021
Locations Financières	-	-	-	-
Crédits-bails mobiliers	-	370 000	-	370 000
Crédits-bails immobiliers	-	-	-	-
Total	-	370 000	-	370 000

Engagements en matière de crédits bails et locations financières au 31/12/2021

(En Euros)	Locations financières	Crédits-bails mobiliers	Crédits-bails immobiliers	Total
Valeur d'origine	-	370 000	-	370 000
Amortissements				
Cumuls d'exercices antérieurs	-	-	-	-
Dotation de l'exercice	-	15 417	-	15 417
Total	-	15 417	-	15 417
Redevances payées au 31/12/2021				
Sur exercices antérieurs	-	-	-	-
Au cours l'exercice	-	38 677	-	38 677
Total	-	38 677	-	38 677
Redevances restant à payer au 31/12/2021				
A un an au plus	-	92 825	-	92 825
A plus d'un an et cinq au plus	-	239 797	-	239 797
A plus de cinq ans	-	-	-	-
Total	-	332 621	-	332 621

Note 2 : Informations sur les créances

Echéancier des créances

(en Euros)	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances sur participations			
Autres immobilisations financières	57 653	-	57 653
Clients	9 136 219	9 136 219	
Autres créances	5 417 869	5 417 869	
Régularisation actif	640 913	640 913	
Total	15 252 654	15 195 001	57 653

Au 31 décembre 2021, le poste « Autres créances », se décompose ainsi :

▪ Impôts sur les sociétés	-
▪ TVA	533 543
▪ Groupe et associés	4 646 994
▪ Divers	237 332
	5 417 869
Euros	5 417 869

Le poste « groupe et associés » est représentatif de la créance sur l'état d'impôts sur les sociétés, reversée à la société FIBI dans le cadre de l'intégration fiscale pour une valeur de 2.184 K€, d'un prêt d'une valeur de 2.319 K€ avec Aplix Shanghai et d'une somme de 144 K€ en compte courant avec la société Parafix.

Note 3 : Comptes de régularisation

Au 31 décembre 2021, les charges constatées d'avance se décomposent ainsi :

▪ Loyers financiers facturés	-
▪ Factures fournisseurs	364 116
Euros	364 116

Note 4 : Capital social

Le capital social au 31 décembre 2021 est de 2 162 688 €, composé de 135 168 actions au nominal de 16€ et entièrement libéré.

Mouvements des capitaux propres

Libellé (K€)	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Autres mouvements de l'exercice	31/12/2021
Capital	2 163			2 163
Prime d'émission	3 765			3 765
Réserve légale	216			216
Autres réserves	4 603			4 603
Report à nouveau	18 634	3 849	- 7 000	15 483
Résultat de l'exercice	3 849	- 3 849	2 876	2 876
Subventions d'investissement	-		632	632
Provisions réglementées	6 923		499	7 422
Total	40 153	-	- 2 993	37 160

Note 5 : Provisions réglementées

Au 31 décembre 2021, ce poste est constitué :

- des amortissements dérogatoires pour une valeur de 6 474 887 Euros en application de l'article 239 sexies C,
- des amortissements dérogatoires en application du règlement CRC 2002-10 pour une valeur de 288 186 Euros,
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2016 pour une valeur de 4 840 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2017 pour une valeur de 21 130 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2018 pour une valeur de 40 503 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2019 pour une valeur de 47 084 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2020 pour une valeur de 311 Euros
- d'une provision pour hausse des prix constituée en 2021 pour une valeur de 545 679 Euros

Les dotations et reprises sont présentées à la Note 9 ci-après

Note 6 : Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2021, le poste se décompose ainsi :

▪ Provision retraite	914 947
▪ Médailles du travail	132 285
▪ Risques clients	139 229
▪ Risques fournisseurs	-
▪ Charges diverses	252 840
▪ Perte de change latente	276 797
Euros	1 716 096

Au 31 décembre 2021, les « Charges diverses » sont principalement constituées d'une provision pour charge de 71K€, pour appels à contribution L137-11 du code de la sécurité sociale.

Les dotations et reprises sont présentées à la **Note 9** ci-après

Note 7 : Dettes financières diverses

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû sur les emprunts contractés auprès des organismes financiers, s'élève à : 45 397 819 Euros

La société a contracté sur l'exercice 2021, cinq nouveaux prêts pour 14 M€, dont deux prêts moyen terme pour financer les équipements industriels et trois prêts pour un total de 11 M€ au titre du PGE, dont le remboursement est prévu à compter de 2023.

Note 8 : Information sur les dettes

Echéanciers des dettes				
(En Euros)	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des Ets de Crédit (1)	45 397 820	10 401 720	27 619 319	7 376 781
Crédit de Trésorerie	2 351	2 351		
Emprunt et dettes financières diverses	-			
Fournisseurs	8 871 223	8 871 223		
Personnel et comptes rattachés	4 416 693	4 416 693		
Etat	185 878	185 878		
Groupe et associés (2)	6 072 454	6 072 454		
Autres dettes	254 630	254 630		
	Total 65 201 048	30 204 949	27 619 319	7 376 781

(1) Dont 44 232 K€ à taux fixe et 1.133 K€ à taux variable (dont 1.133 K€ font l'objet d'une couverture pour risque de taux, avec un taux moyen de swap de 0,50%)

(2) Le poste « groupe et associés » comprend, un emprunt de 200 K€ avec la filiale APLIX GmbH, 140 K€ avec la filiale APLAUS et 5.732 K€ avec la filiale APLIX Inc.

Note 9 : Tableau des provisions

(En Euros)	Montant au 01/01/2021	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2021
Provisions réglementées				
Provision pour hausse de prix	132 126	545 679	18 258	659 547
Amortissement dérogatoire	6 791 365	-	28 292	6 763 073
Sous-total	6 923 491	545 679	46 550	7 422 620
Provisions pour risques et charges				
Provision pour litiges	-	-	-	-
Provision pour perte de change	170 872	276 797	170 872	276 797
Provision pour retraite (a)	957 171	16 249	58 473	914 947
Provision pour médaille du travail (b)	136 709	2 146	6 570	132 285
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour risques clients	160 289	3 141	24 201	139 229
Provision pour risques fournisseurs	-	-	-	-
Provisions pour risques divers	-	-	-	-
Provisions pour charges diverses	368 412	117 724	233 297	252 840
Sous-total	1 793 453	416 056	493 413	1 716 096
Provision pour dépréciation				
Provision pour dépréc. Sur immob. Corpor.	-	-	-	-
Provision pour dépréc. Sur titres de participation	-	-	-	-
Provision sur immobilisations financières	-	-	-	-
Provision sur stocks	486 006	187 447	210 545	462 908
Provision sur compte clients et autres créances	22 734	-	5 818	16 916
Sous-total	508 740	187 447	216 363	479 824
Total	9 225 684	1 149 183	756 326	9 618 541

(a) dont 522 K€ imputés sur la situation nette en 1997. Depuis 2014, cette provision fait l'objet d'un calcul actuariel qui a pour conséquence une reprise nette sur l'exercice de 42 K€.

(b) La provision pour médaille du travail a fait l'objet dans le cadre des règles sur les passifs (PCG art 312-1 s) d'un calcul conforme à la recommandation 2013-02 qui prévoit une méthode de calcul simplifiée.

Le montant des reprises pour risques et charges au 31/12/2021 est de 493 413 Euros, dont 3K€ Euros non consommées.

Note 10 : Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

La ventilation du Chiffre d'affaires n'est pas communiquée pour des raisons de confidentialité.

Note 11 : Reprises et Transferts de charges d'exploitation

Sur l'exercice 2021, le montant des transferts de charges s'élève à 829 K€. Les reprises de provisions s'élèvent à 386 K€, dont 211 K€ de reprises sur stocks.

Note 12 : Frais de personnel

Selon les nouvelles dispositions de l'article D123-200 du Code de commerce, l'effectif moyen de 2021 ne prend plus en compte les personnels mis à disposition, il s'établit donc à 403 personnes dont,

Établissement	Le Cellier	Pontchâteau	APLIX
Cadres et Etams	164	21	185
Ouvriers	165	53	218
Totaux	329	74	403

Note 13 : Rémunération globale des Dirigeants :

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer les rémunérations individuelles

Note 14 : Produits et charges exceptionnels

Au 31 décembre 2021, le résultat exceptionnel fait apparaître une perte de 629 K€ qui se décompose en :

▪ Litige fournisseurs, clients et divers	(95)	K€
▪ Dotation nette provision pour hausse de prix	(527)	K€
▪ Dotation nette amortissements dérogatoires	28	K€
▪ Cession et mises au rebut de matériels	(6)	K€
▪ Subvention d'investissement virée au résultat	5	K€
▪ Autres	(34)	K€
	Euros	(629) K€

Note 15 : Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir

(En Euros)	31/12/2021
Factures à établir	305 600
Divers exploitation	229 532
Total	535 131

Charges à payer

(En Euros)	31/12/2021
Financières	32 420
Impôts et Taxes	89 124
Personnel	2 706 864
Factures non parvenues	1 358 713
Avoir à établir	61 436
Divers exploitation	76 752
Total	4 325 308

III. AUTRES INFORMATIONS

3.1 Entreprises liées

Au 31 décembre 2021, les postes concernés par les entreprises liées s'élèvent à :

Les « créances clients » pour	2 626 KEuros
Les « autres créances » pour	4 647 KEuros
Les « dettes fournisseurs » pour	449 KEuros
Les « emprunts et dettes financières » pour	6 072 KEuros
Les « autres dettes » pour	0 KEuros

Pas de créances rattachées à des participations

Les « dividendes » pour	6 843 KEuros
Les « produits financiers » pour	214 KEuros
Les « charges financières » pour	8 KEuros

La société n'a pas réalisé au cours de l'exercice de transaction significative avec des parties liées qui entrerait dans le champ d'application du règlement de l'ANC du 2 septembre 2010.

3.2 Engagements hors bilan

A : Engagements donnés

• Dettes garanties par des sûretés réelles :

Néant

• Autres Garanties

Au 31 décembre 2021, le détail des garanties données aux banques et engagées par les filiales s'élève à :

- First demand guarantee au profit de Parafix de 750K€ pour un prêt moyen terme (capital restant dû de 250K€).
- Caution solidaire au profit de Parafix d'un prêt MT d'1.0M€ (capital restant dû de 533K€).
- Caution solidaire au profit de Parafix d'un prêt immobilier de 4.5M€ (capital restant dû de 4450K€).

La société ne recourt pas aux instruments financiers complexes.

B: Engagements reçus

Néant

3.3 Fiscalité

A : Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et résultat exceptionnel

(En Euros)	Avant Impôt	IS	Après Impôt
Résultat courant	3 456 967 -	426 738	3 883 705
Résultat exceptionnel(ycompris participation)	- 756 363	251 472 -	1 007 835
Total	2 700 604 -	175 266	2 875 870

L'IS sur résultat courant inclut les crédits d'impôt

B : Fiscalité différée ou latente

En Euros	Actif	Passif	Impôt
Base de l'impôt différé à payer :			
Provisions réglementées		947 733	236 933
Plus-values à LT (si réserve distribuée)			
Total impôt différé à payer	-	947 733	236 933
Base de l'impôt payé d'avance :			
Charges déductibles lors du versement	1 553 197		- 388 299
Charges diverses réintégrées	5 882 430	6 474 887	148 114
Provision pour retraite	914 947		- 228 737
Total impôt payé d'avance	8 350 574	6 474 887	- 468 922
Total Impôt latent	8 350 574	7 422 620	- 231 989

C : Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la société détenue à plus de 99,8% par la société FIBI est membre du groupe d'intégration fiscale et intégrée au niveau de la société Mère FIBI.

Conformément à la convention d'intégration établie, la société APLIX supporte l'impôt comme si elle était imposable distinctement.

Au titre de l'exercice, l'impôt comptabilisé est un produit de 175 266 Euros.

Depuis le 9 Juillet 2018 la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité, portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017, notifiée par l'administration fiscale le 20 Décembre 2018 pour l'année 2015 et le 29 Mai 2019 pour les années 2016 et 2017.

Les redressements notifiés ont fait l'objet d'un recours hiérarchique initié en 2019 dont les conclusions ont été présentées le 25 Novembre 2020 et acceptées par la société le 3 Décembre 2020. Les impacts avaient été provisionnés au 31 Décembre 2020, les dénouements dans les comptes de 2021.

Une procédure d'arbitrage est toujours en cours concernant ce contrôle.

D : Crédit d'impôt recherche

En application de l'article 244 quater B du code général des impôts, le montant du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2021, s'élève à 418 938 Euros.

3.4 Comptes Consolidés

La société est consolidée dans sa maison mère FIBI, sise ZA Les Relandières RD723 44850 Le Cellier, RCS Nantes B 403 946 338.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Entre le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le Jeudi 17 Mars 2022 est survenu le conflit en Ukraine. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive. La société est à ce stade peu exposée en terme d'activités commerciales mais impactée par l'augmentation des coûts matières et de l'énergie.

La société a adapté son mode de pilotage pour suivre les impacts de la crise Ukrainienne sur sa rentabilité et ses flux de trésorerie et prendre les mesures appropriées.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021 reste appropriée.

APLIX SA

	EXERCICE 21	EXERCICE 20
Résultat net	2 876	3 849
Dotations	4 929	4 085
Dotations aux amort. et provis. d'exploitation	4 124	3 732
Dotations aux provisions financières	259	127
Dotations aux provisions exceptionnelles	546	226
Reprises	756	605
Reprises d'amort. et provis. d'exploitation	386	297
Reprises de provisions financières	127	273
Reprises d'amort. et provis. exceptionnelles	243	35
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dividendes reçus de sociétés en équivalence		
Impôts différés		
Valeur comptable des actifs cédés	378	2
Produits des cessions d'actifs	372	1
Subventions virées au résultat	5	
Boni de Fusion		
Capacité d'autofinancement	7 050	7 331

	EXERCICE 21	EXERCICE 20
Ressources		
Capacité d'autofinancement	7 050	7 331
Cessions d'immo. incorporelles et corporelles	372	1
Cessions d'immobilisations financières	14	
Écart de conversion		
Augmentation de capital ou apports		
Augmentation des autres fonds propres		
Subvention d'investissement	638	
Dettes financières nouvelles	14 230	14 000
Total des ressources	22 303	21 332
Emplois		
Distribution de dividendes	7 000	0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	281	760
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 661	7 353
Acquisitions d'immobilisations financières	43	458
Réduction des fonds propres		
Remboursement des dettes financières	6 174	3 022
Charges à répartir		
Total des emplois	17 159	11 593
Variation réelle du fonds de roulement net global	5 145	9 739
Variation brute du fonds de roulement net global	5 145	9 739

	EXERCICE 21	EXERCICE 20
Variations exploitation		
Variation des stocks et en-cours	4 315	-2 705
Variation des créances d'exploitation	76	-2 092
Variation des dettes d'exploitation	124	-4 653
Variation nette exploitation	4 266	-144
Variations hors exploitation		
Variation des autres débiteurs	-212	-440
Variation des autres créditeurs	501	-348
Variation nette hors exploitation	-713	-92
(Ressource) besoin en FR	3 553	-236
Variations trésorerie		
Variations des disponibilités	1 585	7 369
Variations des concours bancaires courants	-7	-2 607
Variation nette trésorerie	1 592	9 975
Utilisation de la var. réelle du fonds de roulement net global	5 145	9 739

APLIX
RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Sommes en euros	2017	2018	2019	2020	2021
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	2 162 688	2 162 688	2 162 688	2 162 688	2 162 688
Nombre d'actions existantes	135 168	135 168	135 168	135 168	135 168
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	96 921 610	83 662 924	83 123 219	72 391 213	72 476 085
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 446 547	9 697 730	10 020 928	7 850 087	5 096 317
Impôt sur les bénéfices	(194 173)	(220 846)	(217 767)	(520 584)	(175 266)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 520 277	6 098 581	6 456 117	3 849 145	2 875 870
Résultat distribué	8 299 996	7 000 004	0	7 000 004	6 799 996
<u>RESULTATS PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation des salariés , avant dotation aux amortissements et provisions	93,52	73,38	75,75	61,93	39,00
Résultat après impôt, participation des salariés , dotation aux amortissements et provisions	70,43	45,12	47,76	28,48	21,28
Dividendes nets attribués hors premiers dividendes statutaires à chaque action	60,47	50,85	-	50,85	49,37
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	481	436	400 (*)	400 (*)	403 (*)
Montant de la masse salariale	15 723 688	15 490 660	15 356 104	15 281 038	15 753 262
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 897 836	5 703 280	5 720 429	5 727 320	5 710 092

(*) En 2019, l'effectif ne tient plus compte du personnel mis à disposition (Code de commerce Art D123-200)

APLIX

Société anonyme au capital de 2.162.688 euros
divisé en 135 168 actions de 16 euros nominal
Siège social : ZA Les Relandières, RD 723, 44850 LE CELLIER
R.C.S. Nantes B 582 145 470

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 9 JUIN 2022 à 11h00

PROCES-VERBAL

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 9 Juin 2022 à 11h00 au siège social, sur convocation par lettre individuelle le 28 avril 2022.

Il a été dressé une feuille de présence émargée par les Actionnaires présents et les mandataires.

L'Assemblée est présidée par Mme Sandrine PELLETIER en sa qualité de Président Directeur Général.

FIBI, représenté par M. Patrick BILLARANT, et M. Jean-Philippe BILLARANT sont appelés à remplir les fonctions de Scrutateurs


M. Fabrice BILLARANT est désigné comme Secrétaire par le Bureau ainsi constitué.

M. Jérôme QUERO, représentant le Cabinet DELOITTE et M. Jean-François MAREC, représentant le Cabinet GROUPE Y NANTES ATLANTIQUE sont présents.

Mme Bahija Nadia RHOUNNA et Madame Véronique BREGER représentant le Comité Social et Économique sont présentes.

Mme le Président Directeur Général constate, au vu de la feuille de présence certifiée exacte par le Bureau, que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance représentent ensemble un total de 135.168 actions sur les 135.168 composant le capital social, dont 134.962 jouissent du droit de vote double prévu par l'article 15 des statuts, soit un total de voix présentes, représentées ou votant par correspondance de 270.130 voix.

Elle déclare que l'Assemblée Générale réunit ainsi le quorum du quart des actions prescrit par l'article 225-96 du Code de Commerce. L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et pouvant délibérer sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour.



Mme le Président Directeur Général dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- . un exemplaire des statuts de la Société
- . le double de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes par lettre recommandée avec accusé de réception
- . la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- . la liste des actionnaires avec l'indication des droits de vote double
- . la feuille de présence certifiée exacte par le bureau
- . les pouvoirs des actionnaires représentés
- . les formulaires de vote par correspondance
- . le rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses annexes
- . les rapports des Commissaires aux Comptes
- . les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 12 2020 (bilan, compte de résultat et annexe)
- . un exemplaire des projets de résolutions proposées à l'Assemblée

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui comprend les points suivants :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes,
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
4. Affectation du résultat,
5. Distribution des dividendes,
6. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions L 225-38,
7. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
8. Jetons de présence du Conseil d'Administration,
9. Questions diverses et pouvoirs

Mme le Président Directeur Général rappelle ensuite que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires et ont été régulièrement communiqués aux Commissaires aux Comptes.

Après avoir donné lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, elle présente à l'Assemblée les comptes annuels de la Société. Les Commissaires aux Comptes présentent leurs rapports.

Mme le Président Directeur Général donne ensuite la parole aux actionnaires.

Les actionnaires n'ayant plus rien à ajouter, M. le Président indique qu'il n'y a pas eu de questions posées par les actionnaires au Conseil d'Administration.

Puis, Mme le Président Directeur Général met successivement aux voix les résolutions suivantes après lecture :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 clos le 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice écoulé faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 2.875.869,79 Euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Report à nouveau antérieur	15.482.775,16 €
Résultat net de l'exercice	2.875.869,79 €
Dotations à la réserve légale	
	=====
Bénéfice distribuable de	18.358.644,95 €
	=====
Montant à distribuer de	(6.799.995,88) €
Solde Report à Nouveau après distribution	11.558.649,07 €

La Réserve Légale étant dotée du dixième du capital social, aucune affectation n'est à faire.

Le montant à distribuer étant réparti comme suit :

(sur la base de 135.168 actions constituant le capital social au 31 décembre 2021, dont 126.918 actions A et 8.250 actions B)

- 50,1347 € par actions A, dont intérêt non cumulatif de 0,762 €	(6.362.995,85) €
- 52,9697 € par actions B, dont intérêt cumulatif annuel de 3,597 €	(437.000,03) €
	=====
Soit un dividende mis en distribution égal à :	(6.799.995,88) €

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.


Troisième résolution

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide de fixer la date de distribution des dividendes sur la première quinzaine du mois de juillet 2022, à compter du 1^{er} juillet.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 52,9697 € pour les actions B, dont à titre de premier dividende statutaire 3,597 € et à titre de dividende supplémentaire 49,3727 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 50,1347 € pour les actions A, dont à titre de premier dividende statutaire 0,762 € et à titre de dividende supplémentaire 49,3727 €.

Au titre des trois derniers exercices, il a été versé les dividendes suivants :



Exercice	Dividende versé	
	Actions A	Actions B
2018	51,6144	54,4494
2019	0	0
2020	51,6144	54,4494

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, prend acte des conclusions de ce rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de :

-Monsieur Hugues Des Garets, né le 5 janvier 1957 à Carentan, de nationalité française, demeurant 1 impasse des Grioux 44000 Nantes.

en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 15/09/2021 en remplacement de M. Philippe Bray, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale clôturant les comptes de l'exercices 2024.

L'Assemblée Générale décide qu'il lui sera alloué des jetons de présence au titre de sa fonction d'administrateur de la société.

Monsieur Hugues Des Garets a indiqué par avance accepter les fonctions d'administrateur de la société, si ces fonctions venaient à lui être confiées et a déclaré qu'il n'existait, de son propre chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration à la somme de 12.000 (douze mille) Euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera,
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et par le Secrétaire.

Le Président Directeur Général
Sandrine PELLETIER

Les Scrutateurs

FIBI
Patrick BILLARANT

Jean-Philippe BILLARANT

Le Secrétaire

Fabrice BILLARANT